



## **SMAMA**

### **SYNDICAT MIXTE D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA MAULDRE AVAL ET DE SES AFFLUENTS**

6 rue des Grands Prés 78410 LA FALAISE  
Téléphone : 01 30 95 64 45  
Télécopie : 01 30 90 16 82  
Courriel : syndicat.mauldre@orange.fr

## **Compte-rendu de la réunion du comité syndical du 14 juin 2016**

L'an 2016, le 14 juin, le Comité Syndical, légalement convoqué le 7 juin 2016, s'est réuni en séance publique à la Salle Aigue Flore en Mairie de La Falaise, sous la présidence de Madame Maryse DI BERNARDO, présidente.

### Etaient présents pour les communes de :

**Aubergenville :** Mme PRUVOST, M. BELHOMME  
**Aulnay sur Mauldre :** M. FILLION, Mme DUBOST  
**Bazemont :** M. GASCOIN, M. NIGON  
**Épône :** M. DAGORY  
**Herbeville :** Mme GARNIER

**La Falaise :** Mme DI BERNARDO, M. PHELIPPOT  
**Mareil sur Mauldre :** Mme FILLON  
**Maule :** M. CHOLET, M. CAMARD  
**Montainville :** M. PASCAUD  
**Nézel :** -

### Etaient absents :

**Aubergenville :** -  
**Aulnay sur Mauldre :** M. DUFAYS (excusé)  
**Bazemont :** -  
**Epône :** M. WATELET  
**Herbeville :** M. GAY et M. RODA (excusé)

**La Falaise :** -  
**Mareil sur Mauldre :** Mme ESCANDE (excusée)  
**Maule :** M. SEGUIER (excusé)  
**Montainville :** M. BOT  
**Nézel :** M. LABARTHE, M. OLLIVON (excusé)

Nombre de délégués en exercice : 20 - Nombre de délégués présents avec voix délibérative : 14

### Assistaient en outre à la séance sans voie délibérative :

Mme Alexandra GUILBERT, ingénieure animatrice SAGE et responsable technique CO.BA.H.M.A.  
Mme Floriane GICQUIAUD, technicienne rivières CO.BA.H.M.A.  
Mme Karine BARGAT-PAIS, secrétaire du SMAMA

Monsieur Samuel PHELIPPOT est élu secrétaire de séance.

\* \* \*

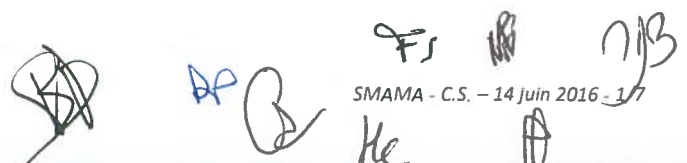
## **Compte-rendu de la séance du 8 mars 2016**

Madame la Présidente demande au Conseil syndical d'approuver la séance précédente en date du 8 mars 2016 : Monsieur DAGORY demande que soit précisé que le projet de recréation de méandres de la Mauldre sur Epône, mentionné en question orale, émane de l'Agence des Espaces Verts.

En l'absence d'autre objection, le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **Communication(s) de la Présidente**

Madame la présidente informe les membres présents du décès de Monsieur Patrice RODA, conseiller syndical titulaire représentant de la commune d'Herbeville. Une visite de différents sites de la Mauldre étant prévue en fin de séance, elle propose qu'un hommage lui soit rendu au ru de Riche en y jetant des pétales de roses à sa mémoire.



## 1. Etude de programmation pour la restauration de la continuité écologique de la Mauldre Aval – Signature du marché

Un marché à procédure adaptée (MAPA) a été lancé le 15 mars 2016 par le SMAMA, maître d'ouvrage, pour une étude de la restauration de la continuité piscicole et sédimentaire des ouvrages suivants :

- ▶ Déversoir du Pont Noir, qui détourne la Mauldre pour alimenter en eau le Moulin de la Chaussée,
- ▶ Déversoir de la Chevreuse, qui détourne la Mauldre pour alimenter en eau le Moulin de la Ville,
- ▶ Le seuil à la sortie du canal de la Chevreuse, qui traverse la ville de Maule,
- ▶ Le déversoir du Radet, qui détourne la Mauldre pour alimenter en eau l'ancien Moulin du Radet : l'usine Heurteaux.

L'objectif est d'étudier différents scénarii de restauration de la continuité écologique de façon à éclairer la décision du maître d'ouvrage et à alimenter la réflexion des usagers locaux.

Ce marché est décomposé en phases :

- Phase 1 - Etat des lieux et diagnostic, à l'échelle cohérente, retenue en accord avec l'assistant technique du maître d'ouvrage.
- Phase 2 - Elaboration de 2 à 3 scénarii d'aménagements pour chacun des sites de la zone d'étude, hiérarchisation des scénarii selon une analyse comparée des coûts au regard des bénéfices écologiques attendus.
- Phase 3 - Etude jusqu'au stade de l'avant-projet sommaire du scénario retenu pour chaque site.
- Phase 4 - Tranche conditionnelle pour la rédaction d'un cahier des charges de maîtrise d'œuvre, contenant la rédaction d'un avant-projet détaillé, d'un projet, des dossiers règlementaires nécessaires à la réalisation de la phase travaux.
- Phase 5 - Tranche conditionnelle relevant sur une expertise technique portant sur la nécessité de mener une étude d'étanchéité du bief du Moulin de la Ville, en l'occurrence de par sa situation en centre-ville de Maule.

5 candidatures ont été déposées dans les délais de la consultation (avant le 29 avril 2016 à 12 heures), jugées recevables à l'issue de l'ouverture des enveloppes :

1. SEGI
2. ARTELIA
3. CIAE
4. SAFEGE
5. IRH

La commission d'appel d'offres du SMAMA s'est réunie le 30 mai écoulé et a pris connaissance de l'analyse réalisée par notre assistant technique, le COBAHMA. SAFEGE présente la meilleure note technique et plusieurs simulations financières ont été étudiées (tranches fermes seules, ou avec les 2 tranches conditionnelles, ou avec réunions supplémentaires publique ou technique).

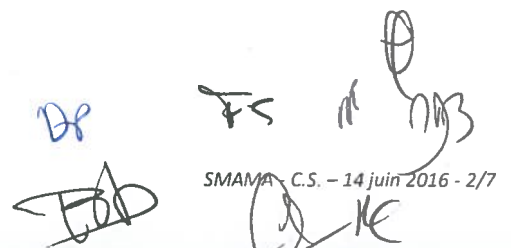
La commission d'appel d'offres a décidé à l'unanimité de retenir classement des offres proposé et émet un avis favorable à l'attribution du marché à SAFEGE, qui présente l'offre la mieux-disante, pour :

- un montant des tranches fermes de 31 044 € TTC (phases 1 à 3)
- un montant maximal (tranches fermes + conditionnelles et réunions supplémentaires éventuelles) de 37 368 € TTC.

Il est rappelé que le budget 2016 prévoit des crédits à hauteur de 50 000 € (restes à réaliser 2015).

Il convient d'autoriser Madame la présidente à signer ce marché avec SAFEGE.

**Délibération 2016.47 adoptée à l'unanimité.**

  
SMAMA C.S. – 14 juin 2016 - 2/7

## 2. Mise en sécurité de la zone au niveau du Pont Gallon

Monsieur DAGORY, adjoint au maire d'Épône et conseiller syndical titulaire, a alerté le SMAMA le 30 mars 2016 sur de nécessaires travaux de mise en sécurité au niveau du Pont Gallon d'Épône (à côté du Biotope à Elisabethville).

Il considère que l'effondrement des berges occasionnant des trous en pieds du pont est dû aux courants destructeurs de la Mauldre et sollicite par conséquent que le SMAMA prenne en charge des travaux de consolidation des berges à partir du lit de la rivière.

Après une visite sur place avec Mme GICQUIAUD, technicienne de rivières COBAHMA, une 2<sup>ème</sup> visite a été organisée sur place le 11 avril 2016 en présence de Madame DI BERNARDO, présidente, Monsieur FILLION, vice-président et M. MULLER, Maire d'Épône et Président du COBAHMA, M. DAGORY et Madame GUILBERT, Ingénieure COBAHMA.

Suite au doute exprimé quant à l'imputation de cet effondrement aux courants de la Mauldre plutôt qu'aux fondements du pont qui supporte un chemin communal, il a été décidé de soumettre la demande de prise en charge des travaux au conseil syndical (coût devis adressé par la ville d'Épône le 28 avril 2016 pour des travaux réalisés en régie : 1 290,24 € HT).

Une nouvelle visite sur place n'est plus possible, les travaux ayant déjà été réalisés par la ville d'Épône sans l'accord du SMAMA, ce que l'assemblée, Monsieur DAGORY compris, regrette.

Le reportage photographique adressé aux conseillers syndicaux ne permet pas d'attester de la responsabilité de la Mauldre sur les trous constatés aux pieds du pont, ceux-ci semblant plutôt être dus à un défaut de conception du pont. Dans ce contexte, le pont dans son ensemble est un ouvrage d'art dont l'entretien incombe à son propriétaire.

Il est rappelé que le conseil s'est imposé un principe de limitation des interventions d'entretien à la place des propriétaires, ce qui serait alors le cas, et qu'il y a par conséquent un risque de créer des précédents à l'égard des autres communes.

Dans ce contexte, le conseil estime, à la majorité, que la responsabilité de ces travaux n'incombe pas au SMAMA.

**Délibération 2016.48 adoptée à la majorité (1 contre (M. DAGORY) - 3 abstentions (Mme DI BERNARDO, M. FILLION et M. GASCOIN) - 10 pour) contre une participation aux travaux de sécurisation du pont Gallon.**

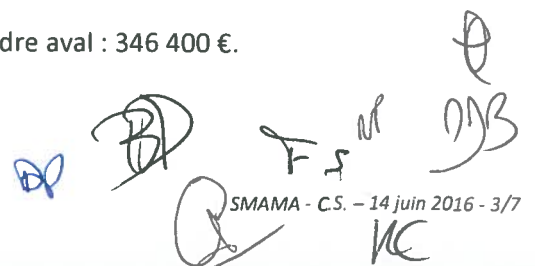
## Questions diverses

- Inondations du 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2016 :

Monsieur PASCAUD signale que des berges aménagées par le SMAMA en 2003 se sont effondrées. Mesdames GUILBERT et GICQUIAUD indiquent que la pérennité de ces ouvrages est de 10 ans, ainsi leur effondrement s'explique au vue de l'ampleur exceptionnelle de la crue.

Il demande si un état des lieux des dégâts est réalisé par le COBAHMA. C'est effectivement le cas, d'autant qu'une circulaire de la Préfecture a été reçue par courriel le 10 juin 2016 relative aux dispositifs d'appui et d'aide aux communes et personnes sinistrées. Une estimation « large » du fait du délai de réponse imposée leur a été adressée en retour dès le lundi 13 juin 2016 concernant le point n° 1 « dégâts sur les biens non-assurables éligibles à la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités » :

Restauration des berges de la Mauldre aval : 346 400 €.



SMAMA - C.S. - 14 juin 2016 - 3/7

Monsieur CHOLET indique qu'à Maule des murs privatifs se sont effondrés dans la Mauldre et demande à qui revient la responsabilité d'enlever les gravats tombés dans le lit de la rivière. Un point est fait sur les clauses d'assurance des propriétaires : la garantie « catastrophe naturelle » est devenue obligatoire depuis plusieurs années : même si elle n'est effectivement pas mentionnée dans les anciens contrats, le fait que le territoire soit reconnu en état de catastrophe naturelle par arrêté interministériel suffit.

Par contre, comme l'indique M. PHELIPPOT, le contrat d'assurance habitation doit aussi inclure une clause « jardin » ou « cadre de vie » pour que les dégâts occasionnés aux jardins, piscine, abri de jardin, clôture... soient couverts.

Il est fortement recommandé aux riverains de la Mauldre de préciser à leur assureur qu'ils sont propriétaires, et donc responsables, de la berge et de la moitié du lit de la rivière.

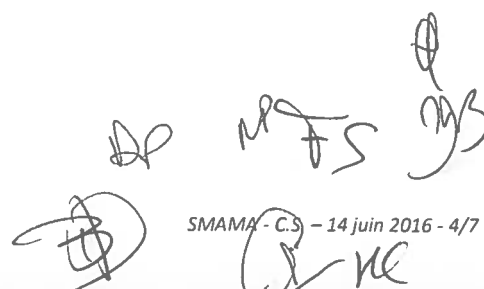
En l'occurrence, l'enlèvement des gravats des murs privatifs tombés sont logiquement à la charge de leurs propriétaires via leur assurance.

Monsieur CHOLET demande également comment s'explique la brusque montée des eaux. Madame DI BERNARDO fait part d'une rumeur relative au délestage des étangs de Rambouillet : Mesdames GUILBERT et GICQUIAUD répondent qu'il n'y a pas eu de délestage à Rambouillet.

Madame GICQUIAUD indique que les bassins réservoirs situés en amont du bassin versant ont été remplis à saturation et n'étaient plus en mesure de recueillir les nouveaux afflux d'eau. Ces bassins ont parfaitement rempli leurs rôles jusqu'à ce que leurs limites de dimensionnement soient atteintes mais les pluies étaient trop importantes depuis le début du mois pour éviter la crue.

Madame GUILBERT fait part des relevés météorologiques et hydrologiques réalisés à Beynes, Plaisir et Trappes démontrant une très exceptionnelle pluviométrie :

	2015		2016	
	Plaisir	Trappes	Plaisir	Trappes
Total précipitations	37,2	45,5 mm	169,6 mm	193,4 mm (soit +206% par rapport à la normale)
extrême du mois			44 mm (le 30 mai)	66 mm (le 30 mai)
09-mai			3,6	4
10-mai			3,2	4,2
11-mai			5,2	5,2
12-mai			11	8,9
18-mai			11,4	8,2
21-mai			8,2	10,5
22-mai			31	32,2
23-mai			25	26,2
28-mai			13	3,9
29-mai			7,2	10,3
30-mai			44	66
31-mai			5,6	10,6
Normale en mai à Trappes (source météo France)		63,9 mm		


  
 SMAMA - C.S - 14 juin 2016 - 4/7

## Hydrologie des crues du 31 mai Station de Beynes

Moyenne des débits (m<sup>3</sup>/s)

31-mai  
01-juin  
02-juin  
03-juin

19,86888889 pas de données entre 18h et 23h  
18,903125 pas de données entre 00h00 et 08h  
12,15041667  
6,48125

Débit maximal instantané  
enregistré 31 mai à 17h

34,37 m<sup>3</sup>/s

Pas de données enregistrées entre 18h le 31 mai et 08h00 le 1er juin

### Modules interannuels (naturels) - données calculées sur 49 ans

Module (moyenne)
1.010 [ 0.892;1.120 ]

Fréquence	Quinquennale sèche	Médiane	Quinquennale humide
Débits (m <sup>3</sup> /s)	0.770 [ 0.670;0.850 ]	1.000 [ 0.920;1.100 ]	1.300 [ 1.200;1.400 ]

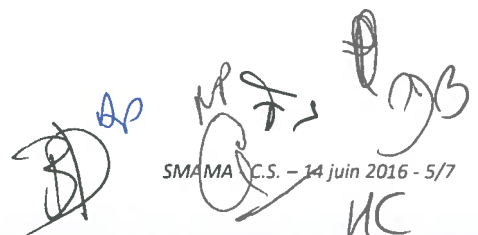
Les valeurs entre crochets représentent les bornes de l'intervalle de confiance dans lequel la valeur exacte du paramètre estimé a 95% de chance de se trouver

### Crues ( loi de Gumbel - septembre à août ) - données calculées sur 46 ans

Fréquence	QI (m <sup>3</sup> /s)	QIX (m <sup>3</sup> /s)
Biennale	6.100 [ 5.500;6.800 ]	9.400 [ 8.500;11.00 ]
Quinquennale	9.100 [ 8.200;10.00 ]	14.00 [ 13.00;16.00 ]
Décennale	11.00 [ 9.900;13.00 ]	17.00 [ 15.00;20.00 ]
Vicennale	13.00 [ 12.00;15.00 ]	20.00 [ 18.00;24.00 ]
Cinquantiennale	15.00 [ 14.00;19.00 ]	24.00 [ 21.00;29.00 ]
Centennale	Non calculée	Non calculée
D'après eau France hydro Lybès		

QI : Ce terme fait référence au débit moyen journalier maximal sur une période donnée.

QIX : Ce terme fait référence au débit instantané maximal sur une période donnée.


  
 SMAMA C.S. - 14 juin 2016 - 5/7  
 HC

- Projet de dissolution du SMAMA :

Madame la présidente informe l'assemblée que Monsieur le Préfet a signé le 6 juin écoulé un arrêté portant projet de dissolution du syndicat au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

L'article 3 prévoit qu' « à compter de la notification de l'arrêté de projet de périmètre de dissolution, l'organe délibérant du syndicat intercommunal du Bassin de la Mauldre Aval et de ses affluents (SMAMA) et le conseil communautaire de la Communauté de Communes Gally-Mauldre et les conseils municipaux concernés disposent d'un délai de 75 jours pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable ».

L'attention des membres présents est donc attirée sur la nécessité de faire rajouter ce point, autant que possible, à l'ordre du jour des dernières séances de conseil municipal ou communautaire avant l'été.

De ce fait, dans l'attente de recevoir la notification de cet arrêté, date de départ du délai de 75 jours, une séance du conseil syndical est prévue le jeudi 7 juillet 2016 à 18h30.

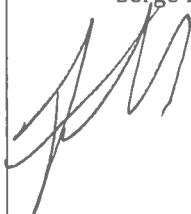
**L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question posée, la séance est levée à 10h50.**


La Présidente,  
  
Maryse DI BERNARDO

Le secrétaire de séance,  
  
Samuel PHELIPPOT

Nadette PRUVOST


Dominique BELHOMME

Sergé FILLION  


Jacqueline DUBOST  


Jacques GASCOIN

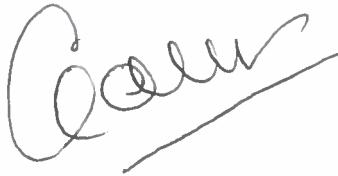
Thierry NIGON

  
SMAMA - C.S. - 14 juin 2016 - 6/7  
rec

Pascal DAGORY



Jeanne GARNIER



Claudie FILLON



Philippe CHOLET



Hervé CAMARD



Patrick PASCAUD

BP  NP FS   
G HC